

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS BIARD**

Le Comité Syndical dûment convoqué le 6 juillet 2022 s'est réuni le 13 juillet 2022 à 9 h 00 dans la salle René MONORY du Conseil Départemental de la Vienne sous la présidence de Monsieur Alain PICHON.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Jean-Charles AUZANNEAU, Bastien BERNELA, Michel FRANÇOIS, Florence JARDIN, Léonore MONCOND'HUY, Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Sandrine BARRAUD, Gilbert BEAUJANEAU, François BOCK, Anthony BROTTIER, Claude EIDELSTEIN, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Alain PICHON

Etaient Excusés :

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Isabelle BARREAU ayant donné pouvoir à Pascale MOREAU, Bruno BELIN ayant donné pouvoir à Alain PICHON

Participaient également à la réunion en qualité de personnels des administrations et experts

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Bruno PINZAUTI, Dimitry DUGENY, Emmanuel DIAZ-ANILLO,

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Jean Luc POUGET, Thierry POIREAU, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION, Emilie BIGOT

IENAIR

Jérôme COURTOIS

BUREAU D'ETUDES VERTIGOLAB

Thomas BINET, Christophe PICAMILH

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 8 avril 2022
2. Point de situation, prospective et préconisations pour l'avenir de l'aéroport de Poitiers-Biard
3. Présentation du rapport annuel du délégataire 2021

Le Président, après avoir vérifié que le quorum était atteint, propose d'ouvrir la réunion de ce comité syndical.

RAPPORT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2022

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du comité syndical du 8 avril joint en annexe 1.

Le Président propose d'inverser l'ordre du jour entre les points 2 et 3 afin de pouvoir disposer de plus de temps pour échanger sur la présentation de l'étude de Grand Poitiers.

Il cède la parole à Jérôme COURTOIS du cabinet IENAIR pour la présentation du rapport n° 3 sur la présentation du rapport annuel du délégué.

RAPPORT N° 2 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Ce document a été présenté en Comité Annuel Stratégique le 22 juin dernier conformément à la convention de Délégation de Service Public. Le rapport rédigé par l'exploitant SEALAR doit par ailleurs être porté à la connaissance des délégués du Comité Syndical.

Jérôme COURTOIS présente une synthèse de ce rapport en apportant quelques points de compréhension sur les chiffres indiqués dans le rapport.

L'année 2021 est encore une année fortement impactée par la crise sanitaire : les deux premiers trimestres enregistrent une baisse par rapport à la même période 2020 compte tenu de l'application de contraintes fortes pour les déplacements au printemps 2021. Par ailleurs, la quarantaine imposée par le gouvernement britannique a occasionné l'arrêt des vols de Londres jusqu'au 18 juillet.

La reprise n'est effective qu'à partir de Juillet 2021 avec le retour des compagnies aériennes (Chalair et Ryanair) et donc une progression du trafic de + 66 % par rapport à la même période 2020.

A noter la nécessité de redéployer plus de fréquences sur Lyon (1 seul AR par jour alors que la convention prévoit 2 AR par jour). Des discussions conjointes avec l'aéroport de la Rochelle sont en cours avec la Compagnie Chalair pour une reprise de ces vols.

Sur le plan financier, il convient de préciser que le bon résultat enregistré en 2021 est lié à une rectification de l'écriture comptable de l'avance remboursable de l'Etat sur le budget régalié. En effet, l'Etat a versé à tous les aéroports pour compenser l'absence de la taxe Aéroport des avances remboursables. Après l'avoir imputé en dépenses l'an dernier, la SEALAR a rectifié sa présentation en produits exceptionnels.

Par ailleurs, le résultat positif s'explique aussi par le report des opérations d'investissement occasionnant un décalage des opérations d'amortissement.

Pour l'avenir, l'avance remboursable pourrait être remboursée via un déplafonnement de la taxe aéroport acquittée par chaque passager et un prélèvement par l'Etat.

Sur le plan Qualité de Services, il convient de noter la volonté du délégué d'obtenir une certification ACA 2 intitulé « Réduction » objectif de réduction des émissions. L'aéroport doit démontrer qu'il a réduit ses émissions de carbone des scopes 1 et 2, c'est-à-dire les émissions qui sont sous le contrôle direct de l'aéroport.

M. le Président remercie Jérôme COURTOIS pour cette présentation. Aucune question n'étant formulée, le Comité Syndical prend acte à l'unanimité de la transmission du rapport annuel du délégué relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Aéroport de Poitiers-Biard au titre de l'exercice 2021.

RAPPORT N°3 - POINT DE SITUATION, PROSPECTIVE ET PRECONISATIONS POUR L'AVENIR DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD

Avant de laisser la parole aux représentants de Grand Poitiers pour présenter cette étude au titre de sa compétence économique, Alain PICHON regrette que celle-ci n'ait pas été réalisée sous l'égide du SMAPB. Gilles MORISSEAU le regrette également car une demande en ce sens avait été faite par les élus de Grand Poitiers dès le début de la crise sanitaire en 2020.

Florence JARDIN pense qu'il y a eu dès le départ une mauvaise compréhension sur les intentions de Grand Poitiers quant aux objectifs de cette étude. La demande de Grand Poitiers n'a pas été comprise par les élus départementaux et donc Grand Poitiers a pris la décision de réaliser seul cette étude. Par ailleurs, compte tenu que les deux entités avaient des postulats différents sur la stratégie de développement, il était difficile de s'entendre sur les questions qui allaient être posées.

Grand Poitiers est parti sur deux postulats divergents de ceux des élus départementaux considérant que les objectifs de développement ne seraient jamais atteints même en période hors COVID.

- Les finances publiques
- La décarbonation de l'aviation

Elle remercie le Président du SMAPB d'avoir convoqué le comité syndical pour cette présentation. Les derniers résultats ont été transmis le 7 juillet dernier. Tout a été mis en œuvre pour adresser une synthèse dans des délais raisonnables.

Sous l'autorité des six délégués de Grand Poitiers, trois cabinets ont travaillé sur la prospective de l'aéroport en abordant trois approches autour de l'intention « agir pour ne pas subir » : retombées économiques, étude de notoriété et d'usages et une vision sur d'autres sites aéroportuaires.

L'étude est présentée par Florence JARDIN, Léonore MONCOND'HUY et Gilles MORISSEAU : présentation du diaporama.

Après cette présentation, Florence JARDIN indique que l'étude dans son intégralité pourra être mise à disposition du SMAPB. Pour la suite, certaines données mériteront d'être approfondies en particulier sur le potentiel foncier sur le site.

Il est par ailleurs nécessaire de se préparer aux prochaines échéances en particulier le renouvellement de la ligne en OSP La Rochelle Poitiers Lyon en s'interrogeant sur la pertinence de l'offre actuelle et des alternatives possibles.

D'autres éléments doivent également être pris en compte : positionnement de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'aéroport de Poitiers, étude sur le maillage aéroportuaire en cours par la Cour des Comptes.

Il est également indispensable de travailler sur de la pédagogie auprès des habitants pour l'utilisation de la plateforme et sur le recensement plus fin des attentes des acteurs du territoire.

Le territoire dispose d'un outil qui a certes des faiblesses et des fragilités mais de multiples atouts permettant de travailler ensemble pour proposer un nouvel outil aérien performant pour demain sans subir des décisions externes (arrêt de l'OSP par exemple, impossibilité pour les prestataires de proposer une offre sur le territoire).

Alain PICHON remercie Florence JARDIN pour cette présentation. Pour autant, afin de pouvoir réagir sur les préconisations présentées, il souhaite pouvoir consulter l'intégralité de l'étude et disposer d'un peu de temps pour l'analyser.

Il rappelle que le SMAPB a signé un contrat de DSP jusqu'en 2031 ; sa remise en cause nécessiterait une renégociation avec des conséquences financières importantes pour les deux collectivités.

Sur l'opérabilité de la plateforme, il faut mesurer les risques de retrait par l'Etat du contrôle aérien et du SSLIA (Pompiers) avec de lourdes conséquences si certaines activités étaient remises en cause.

Alain PICHON rappelle par ailleurs que l'étude n'évoque pas la présence dans le sud du Département des britanniques qui ont une autre vision sur la plateforme.

Pascale MOREAU confirme les propos d'Alain PICHON sur la convention de DSP ; cette dernière a été signée en 2019 avec des objectifs de développement annoncés clairement. L'arrêt des vols commerciaux évoqué soulève la question sur le modèle économique à prévoir pour maintenir l'opérabilité de la plateforme sans ces vols.

Elle émet quelques réserves sur les préconisations notamment sur le développement des vols taxi ; solution très onéreuse.

Elle souhaite par ailleurs alerter sur l'inquiétude des agents de l'aéroport face aux messages négatifs sur l'aéroport relayés dans la presse.

Gilles MORISSEAU rappelle que les études réalisées ont vocation à anticiper pour ne pas subir tout en sachant que beaucoup de décisions ne nous appartiennent pas que ce soit celles prises par l'Etat, la Commission Européenne ou les compagnies aériennes ou l'exploitant.

Il précise par ailleurs que le choix de Grand Poitiers a été de ne pas indiquer de calendrier pour ces préconisations car la collectivité a bien conscience qu'elle a des engagements contractuels. Il s'agit avant tout de préparer des alternatives par rapport à des changements qui pourraient intervenir.

Il est nécessaire de revoir le modèle de développement en travaillant sur un redéploiement des financements publics sur de l'investissement d'avenir et non plus du fonctionnement. L'aéroport de Poitiers ne fonctionnera pas de la même manière dans 10 ans et il est donc urgent de travailler sur un nouveau modèle.

Quant au risque d'un départ du contrôle aérien ou des pompiers, Grand Poitiers l'a effectivement pris en compte en interrogeant notamment la DGAC et des alternatives sont tout à fait envisageables pour maintenir l'opérabilité de la plateforme.

Sur le transport à la demande jugé très onéreux, Florence JARDIN estime qu'au contraire, il existe des solutions raisonnables qui peuvent se substituer aux offres actuelles.

Pascale MOREAU est étonnée de ne pas voir figurer l'étude DARWIN. Léonore MONCOND'HUY indique que ce bureau d'études a été mandaté sur la recherche de sites inspirants au regard des préconisations.

Michel FRANÇOIS considère qu'avec cette étude, les délégués du SMAPB ont entamé un vrai débat sur l'avenir de la plateforme avec l'opportunité d'un travail collectif. Il est indispensable d'être vigilant et d'agir en priorité sur de l'investissement autour des questions des nouvelles mobilités avec deux enjeux fondamentaux : la protection de l'environnement et le développement économique dynamique et raisonné. Les élus d'aujourd'hui doivent travailler pour l'avenir et dépasser les querelles actuelles.

Alain PICHON est d'accord pour entamer un travail sur l'avenir de l'aéroport même s'il peut y avoir encore des divergences de point de vue.

Concernant les britanniques, Florence JARDIN souligne que l'étude a permis de constater une baisse du nombre de voyages consécutifs du Brexit. Par ailleurs, ils ont été intégrés dans l'analyse des retombées touristiques. Ce point devra être affiné car la majorité des déplacements ne sont pas à vocation touristique.

Sur les vols commerciaux, le débat mérite d'être posé sachant qu'il est tout à fait possible que les lignes commerciales puissent être supprimées par décision des compagnies. Il est donc nécessaire de s'adapter face à cette éventualité.

Pascale MOREAU s'interroge sur la modification apportée sur le support adressé la veille aux délégués avec l'éventualité d'une reprise en régie en 2024. Gilles MORISSEAU lui répond qu'il ne s'agit que d'une hypothèse de travail parmi d'autres hypothèses. Le contrat de DSP a été signé en 2019 dans un contexte différent ; il est nécessaire de retravailler son contenu avec l'exploitant pour revoir le développement.

Alain PICHON remercie les participants pour cet échange et propose qu'un groupe de travail soit constitué. Il rappelle l'urgence de travailler dès à présent sur le renouvellement de l'OSP La Rochelle Poitiers Lyon, ligne indispensable pour le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10 heures 20.